

NOTICE DE MONTAGE ET D 'UTILISATION

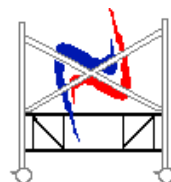
ECHAFAUDAGE ROULANT ALUMINIUM *ECOPRO TH* Montage sécurité

EN 1004 - 3 - 8 / 10 - D



Modèle EC
base coulissante

Longueur : 2 m ou 3 m
Largeur échelle : 0,70 m
Hauteur plateau Maxi :
8 m extérieur, 10m intérieur



Une conception **ULTRALU**

CONSIGNES D'UTILISATION

Le montage et l'utilisation de l'échafaudage ne peuvent être faits que par des personnes familiarisées avec les présentes instructions de montage et d'utilisation. Il est indispensable de suivre strictement ces instructions.

Le montage et démontage doivent être faits de préférence par 2 monteurs correctement équipés.

ZONE DE TRAVAIL :

- Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension
- Les échafaudages ne peuvent pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs
- Interdire l'accès de l'échafaudage au public
- Baliser la zone d'implantation de l'échafaudage en cas de circulation de véhicules ou d'engins
- Lorsque l'échafaudage roulant reste sans surveillance il est conseillé de l'ancrer

CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

- Vérifier que l'échafaudage est monté correctement et complètement selon les instructions ULTRALU.
- Vérifier que l'échafaudage roulant est monté verticalement (tolérance : 1 %), sinon le régler.
- Avant utilisation de l'échafaudage toutes les pièces qui le composent - particulièrement les croisillons, garde corps, longerons, jambes de force et plateaux - sont à examiner afin de garantir un montage et un verrouillage correct.
- L'accès à l'échafaudage ne peut se faire qu'après contrôle, toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel de l'échafaudage doivent être prises, comme par exemple les vérifications du blocage des roues, du positionnement des stabilisateurs, ceci est également valable pendant le montage.
- Lors des travaux en position normale les stabilisateurs doivent être correctement en appui. Lors des travaux en façade où les stabilisateurs ne sont pas en appui, l'échafaudage doit être ancré au mur.
- Vérifier que des modifications de l'environnement n'influencent pas l'utilisation en sécurité de l'échafaudage.
- Respecter les charges admissibles sur les plateaux et la structure.
- Les forces horizontales ne doivent pas dépasser 30 kg.
- Vent limite avec stabilisateurs = 45 Km/h (force 6 sur l'échelle de Beaufort) au delà, amarrer l'échafaudage.

VERIFICATIONS :

- Vérifier les pièces avant chaque montage et particulièrement :
 - les bandages et les freins des roues
 - les colliers de fixation des stabilisateurs
 - les crochets des plateaux
 - les dispositifs de sécurité
- Il faudra tenir en considération les charges horizontales pour les cas indiqués ci dessous qui pourraient entraîner le renversement de l'échafaudage.
 - En cas de travaux à des constructions avoisinantes effectués à partir d'échafaudages roulants
 - En cas de charges additionnelles de vent (par exemple : effet de tunnel des bâtiments non couverts ou aux coins des bâtiments)

CONSIGNES DE SECURITE

IL EST INTERDIT :

- D'utiliser une potence.
- De bâcher un échafaudage roulant même partiellement.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.
- D'établir un pont entre un bâtiment et un échafaudage ou entre 2 échafaudages.
- D'accéder au plateau par l'extérieur de l'échafaudage.
- De sauter sur les planchers.
- D'utiliser un échafaudage qui n'a pas été monté selon les instructions de la notice ULTRALU.
- De se pencher par dessus le garde corps.
- De se servir d'un échafaudage roulant de tour escalier pour accéder de celle-ci à une autre construction.
- D'augmenter la hauteur du plateau de travail moyennant des échelles, des caisses ou autres ustensiles
- De mettre ou d'utiliser des dispositifs de levage

Les travaux ne sont permis que sur le plateau de travail. Il est interdit de charger ou de travailler à la fois sur plusieurs plateaux.

La conformité du montage doit être vérifiée par le responsable de la sécurité sur le chantier nommé par le chef d'entreprise

Les vérifications porteront sur :

- les appuis
- le montage
- l'environnement.



CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- Les roulants ne doivent être déplacés que manuellement et sur un sol solide, de niveau, et sans obstacle au sol ou aérien. La vitesse normale de marche d'un homme ne doit pas être dépassée pendant le déplacement.
- Il est interdit de déplacer l'échafaudage lorsque du personnel se trouve sur celui-ci.
- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- L'échafaudage ne peut être déplacé que dans le sens de la longueur et jamais en diagonal.
- La pente maxi au sol ne doit pas excéder 3 %.
- Ne jamais tracter un échafaudage roulant avec un véhicule moteur.
- Ne pas déplacer l'échafaudage roulant avec un vent supérieur à 45 Km/h (12m/s).
- Conserver les stabilisateurs fixés sur l'échafaudage roulant pendant le déplacement (avec un minimum de jeu entre le sol et le sabot).
- Le sol sur lequel l'échafaudage roulant se déplace doit être capable de supporter les descentes de charge.
- Pour les terrains meubles prévoir un chemin de roulement.
- Il est interdit de déplacer un échafaudage roulant lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celui-ci.
- L'échafaudage ne peut être soulevé ni à la grue ni par un pont roulant.

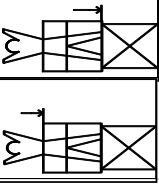
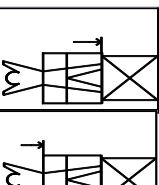
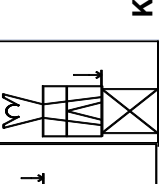
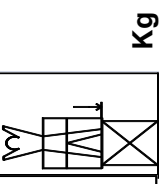
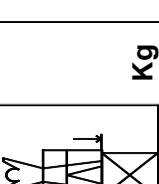
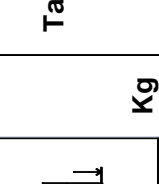
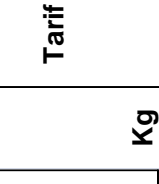
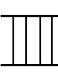
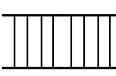

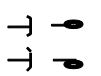
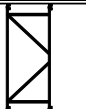
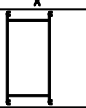


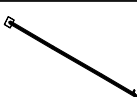
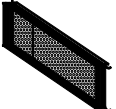
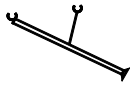
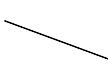
VERIFICATIONS ET STOCKAGE

- Est à changer toute pièce ayant subi :
 - des fissures
 - des perçages
 - une déformation permanente
 - ou tout autre défaut
- Après utilisation les composants doivent être nettoyés (nettoyeur haute pression).
- Examiner toutes pièces telles que 1/2 coquilles crochets visseries etc... Les pièces endommagées doivent être systématiquement changées .
- Le stockage et le transport doivent être faits dans de bonnes conditions :
 - Ne pas jeter les éléments.
 - Ne pas charger par dessus avec du matériel étranger .
 - Ne pas mettre en contact avec un environnement tel que terre et autres influences agressives
 - Bien les stocker à plat.
- Article 139 du décret du 8 janvier 1965 : Un examen est à prévoir tous les 3 mois. Le résultat doit être consigné dans le registre de sécurité.

CARACTERISTIQUES

Accès au plateau de travail par l'intérieur de la structure avec plateau intermédiaire maxi tous les :	3 m
Echafaudage classe 3 Charge maxi admissible :	200 kg / m ²
Hauteur maxi du plateau :	10.3 m (intérieur)
Hauteur de travail :	12.3 m (intérieur)
Limite maxi du vent :	45 km / h

COMPOSITION

ECOPRO TH		Longueur		Largeur		3,00 m		0,70 m		Tarif HT		Kg		Prix Unit. (€)		Poids (Kg)			
																			
EC 130 TH *	2,20 m	1,20 m	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
EC 230 TH *	3,20 m	2,20 m	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
EC 330 TH	4,20 m	3,20 m	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
* Hors EN 1004																			

INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET D 'UTILISATION



• *Le montage, le démontage et l 'utilisation des échafaudages roulants ne peuvent être faits que par des personnes formées aux instructions de montage et d 'utilisation.*

• *Les éléments endommagés, défectueux ou de marques différentes ne doivent jamais être utilisés.*

• *Lors du montage, il faut prévoir des planchers de montage tous les 2 m. Ces derniers doivent être démontés une fois le montage terminé. La surface de ces planchers doit couvrir la largeur de l 'échafaudage. En cas d utilisation de plateaux d 'échafaudage, les dimensions minimum doivent être : épaisseur 4 cm, largeur 28 cm, longueur 2 m.*

• *Faire l 'inventaire de la composition de l 'échafaudage avant débiter le montage.*



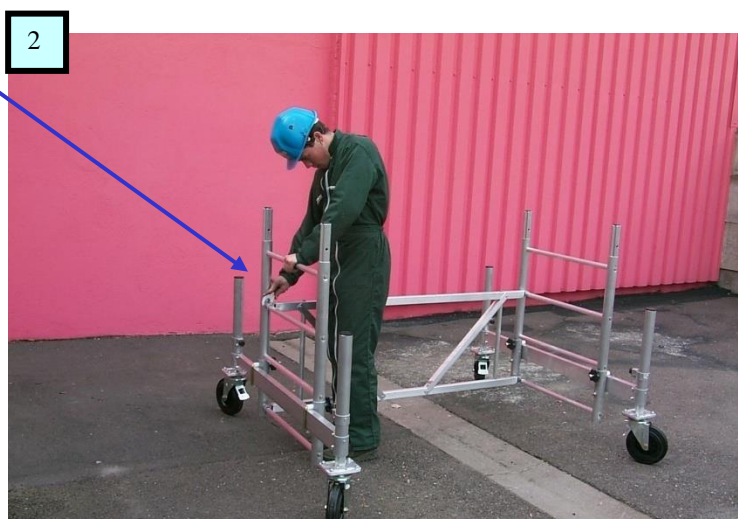
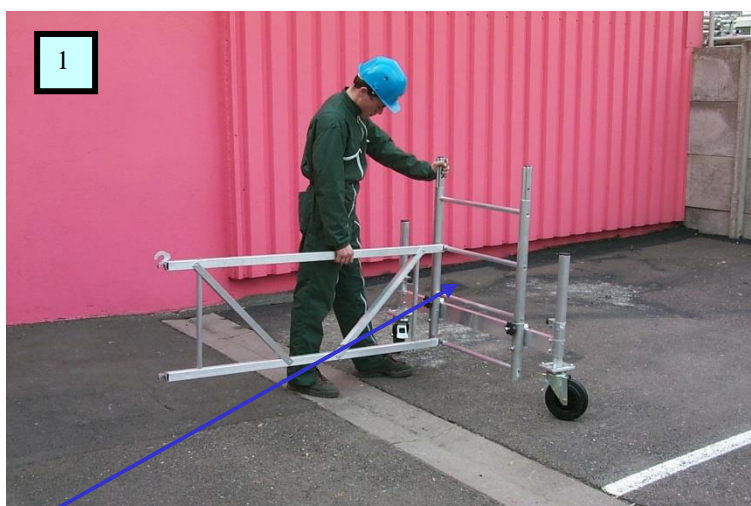
MONTAGE DE LA BASE COULISSANTE

• Fixer le contreventement CV sur le 1er et 3ème barreau de l 'échelle EC 100 C (fig.1)

• Verrouiller la bascule (fig. 1a)

• Fixer le contreventement CV sur la 2ème échelle EC 100 C (fig. 2)

Verrouiller la bascule (fig. 1a)



- Fixer le GF au niveau du 1er barreau des échelles (fig. . 3)



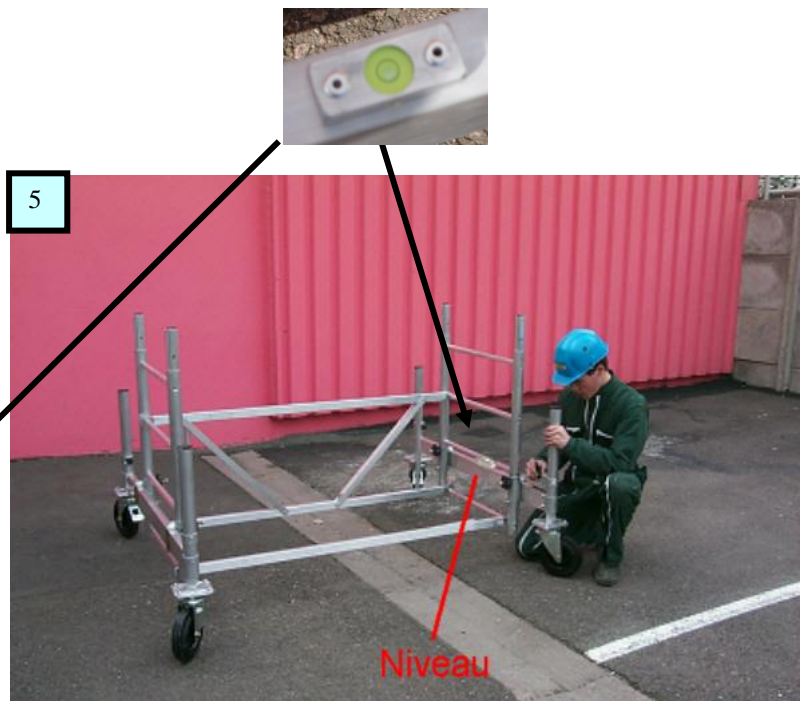
MISE A NIVEAU



• L 'opérateur doit s'assurer que l 'échafaudage est monté sur un support stable , capable de supporter le poids de la structure chargée et qu 'il est bien monté verticalement

- *Les pieds réglables servent uniquement aux rattrapages des faux niveaux*

- Mettre à niveau les échelles et la structure à l'aide des pieds réglables (fig. 4 et 5)



6

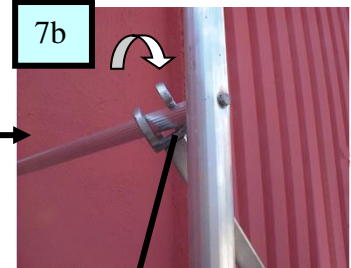
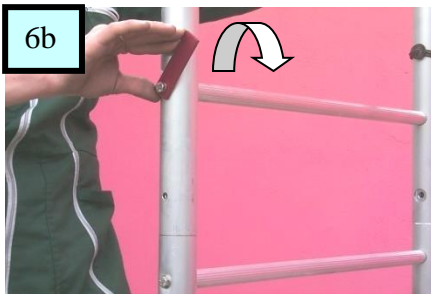


MONTAGE DU PREMIER NIVEAU (valable pour n'importe quelle embase)

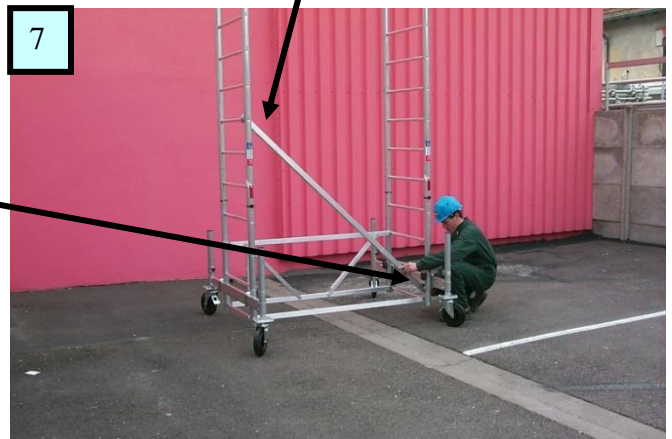
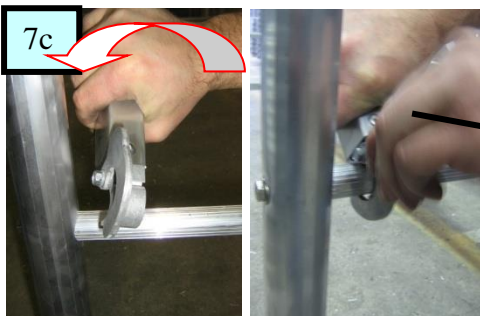


↑ Roue débloquée
↓ Roue bloquée

- Verrouiller les roues avant de continuer le montage
- Desserrer la clé rouge sur EC 200
- Emboîter une EC 200 sur EC 100 (fig. 6 et 6a)
- Resserrer la clé rouge modérément (fig. 6b)
- Mettre le clips (fig. 6c)
- Mettre la 2ème échelle EC 200 du côté opposé (fig. 6)

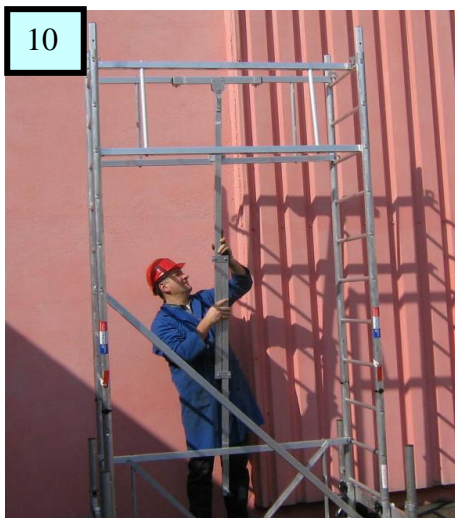


- Fixer le croisillon CR (fig.7). Emboîter la partie haute du CR dans le barreau et faire pivoter 1/4 de tour. (fig. 7a et 7b)
- Effectuer un torsion au niveau du longeron et Enclencher le crochet bas sur le barreau et verrouiller la bascule (fig. 7c)

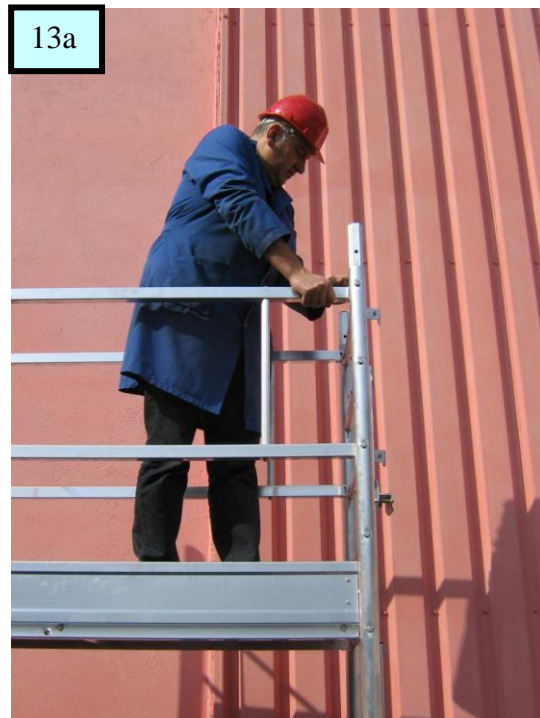




- Ouvrir les crochets bascules et fixer le SECURISSET (fig 8 et 9) aux doubles garde corps DG
- Fixer les 2 doubles garde corps DG en opposition selon (fig. 10) avec SECURISSET
- Poser le plateau de montage et verrouiller les crochets bascules (fig. 11 et 12) *Positionner le plateau PCT à 2 barreaux au dessous des DG*



MONTAGE DU PLATEAU



- Monter sur le plateau par la trappe (fig 13) et verrouiller les crochets bascules (fig 13a)
- Pour le montage en cage d'escalier ou en dénivelé, commencer par la partie haute de l'escalier

Pour le démontage, procéder exactement à l'inverse du montage, du haut en bas



GARANTIE

Nos échafaudages ECOPRO sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

Conditions de garantie :

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines.

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dues au mauvais montage ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normal
- aux pièces qui ne sont pas d'origine

Attention

ULTRALU décline toute responsabilité pour les échafaudages qui ne seront pas :

- montés et utilisés selon les prescriptions de ce manuel
- exclusivement constitués des pièces ULTRALU